

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE

Commune déléguée
de Saint-Pierre-Tarentaine
Arrêté Municipal 2025Y018

Dossier n° DP 14061 25 Y0003

Date de dépôt : **12/03/2025**, complété le : **30/04/2025**

Demandeur : **Monsieur Matthias CACHARD**

Pour : **Installation d'une Pergola**

Adresse du terrain : **11 route des Grandes Landes**
Saint Pierre Tarentaine
à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)

Référence cadastrale : **655C749**

Superficie du terrain : **4 828,00 m²**

ARRÊTÉ

**de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune déléguée de Saint-Pierre-Tarentaine**

Le Maire délégué de la commune déléguée de Saint-Pierre-Tarentaine,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commune de SOULEUVRE EN BOCAGE en date du 01/12/2015,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de SOULEUVRE EN BOCAGE approuvé le 23/09/2021 (Zone A),

Vu la déclaration préalable présentée le 12/03/2025, par Monsieur Matthias CACHARD, demeurant 11 route des Grandes Landes - Saint Pierre Tarentaine à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350),

Vu l'objet de la demande :

- pour l'installation d'une Pergola,
- sur un terrain situé 11 route des Grandes Landes - Saint Pierre Tarentaine à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350),
- pour une emprise au sol créée de 19,80 m²,

Vu les pièces complémentaires fournies le 30/04/2025,

Vu les pièces du dossier,

ARRÊTE

Article Unique

Il n'est pas fait opposition à la Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à SOULEUVRE EN BOCAGE, le 28 mai 2025
Le Maire délégué de Saint-Pierre Tarentaine,
Régis DELIQUAIRE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.